
Adresse de la société populaire de Beaune, qui félicite la Convention des mesures sévères et justes qu'elle vient de prendre contre les conspirateurs et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Beaune, qui félicite la Convention des mesures sévères et justes qu'elle vient de prendre contre les conspirateurs et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 621-622;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20996_t1_0621_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

dit le 12^e de Soissons, reçut, en passant à Roesbrugge, l'ordre de démolir un pont bâti sur l'Yser, chacun se met à l'ouvrage, bientôt le pont s'écroule sous les mains des républicains; une seule arcade résiste encore; le citoyen Juban, sergent-major, entreprend de l'abattre, malgré les représentations de ses camarades, qui cherchent vainement à lui faire observer le danger qu'il court, mais à peine a-t-il brisé une clef en fer qui la soutenait, que l'arcade croule avec fracas sous ses pieds et l'entraîne avec elle dans la rivière. Là, Juban enfoncé dans l'eau jusqu'au col, couvert des décombres du Pont, ne cesse de crier : Vive la République! se débarrasse et regagne le bord par une espèce de phénomène.

Le 6 mai suivant le bataillon attaque le même village, dont l'ennemi s'était emparé; l'action fut chaude, les Français battent la charge; Juban pénètre parmi les Autrichiens, saisit leur commandant, en le sommant de se rendre. Le lâche satellite de Léopold espérant de corrompre son vainqueur, lui offre sa montre pour qu'il le laisse aller; Juban indigné lui répond : Coquin, je ne me bats pas pour ta montre, c'est pour ma liberté, rends-toi, ou je te tue... mais au même moment, il aperçoit deux hussards qui étoient sur le point d'égorger un volontaire. A cet aspect Juban frémit remet sa proie à un chasseur, vole au secours de son camarade et prend un de ces hussards prisonnier, tandis que le volontaire tue l'autre d'un coup de fusil.

Le poste important d'Oostcapel a été confié pendant longtemps au 5^e bataillon de Rhône-et-Loire, dit le 12^e de Soissons. Le 8 juillet, au milieu de la nuit, vient au nombre d'environ deux mille hommes pour s'en emparer; il enfonce tous les postes et se précipite dans le village avec une fureur dont la guerre offre peu d'exemples.

Aux premiers coups de fusils Habert, capitaine, rassemble à la hâte sa compagnie; l'ennemi fond aussitôt sur lui en foule et fait pleuvoir partout une grêle de plombs : Habert, ne consulte que sa bravoure : Mes amis s'écrie-t-il, voilà notre cimetière; il faut périr dans ce retranchement, plutôt que de l'abandonner... et secondé par ses braves volontaires, il fait le feu le plus terrible mais bientôt il est accablé par le nombre, on se bat corps à corps, à coups de bayonnettes et de sabres : Habert après en avoir tué trois, est enveloppé par quatre de ces scélérats cependant, il ne cesse pas de se défendre et ne répond aux cris qu'ils lui font de se rendre que par des acclamations de Vive la République! il est prêt de succomber et une partie du bataillon endormie dans les logements touche au moment d'être égorgée; mais le dieu de la Liberté veille sur les républicains, avertis par le feu, ils sautent sur leurs armes, font un carnage horrible de l'ennemi et dégagent Habert dont la valeureuse fermeté a sauvé le cantonnement.

Dans le même mois l'ennemi attaque le même village, il est deux heures du matin; le brouillard empêche de découvrir à quelques pas de soi, le citoyen Morel, caporal, est envoyé à la découverte, mais à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il rencontre les Autrichiens : alors nouveau d'Assas oubliant le danger auquel son dévouement l'expose : il se met à crier de toutes ses forces : Capitaine, feu, feu, c'est

l'ennemi! et tombe presque aussitôt percé de coups. Morel est mort de ses blessures; ses camarades ont arrosé de larmes la tombe de ce malheureux jeune homme dont l'héroïsme les a préservés d'une surprise.

Le 21 août 1793 (style d'esclave) la cavalerie autrichienne charge sur une pièce de 4. De six canonniers employés à la servir, le citoyen Baraillier reste seul; il voit avec sang-froid ses cinq camarades taillés en pièces à ses côtés: les hussards lui crient de se rendre, Baraillier répond avec fierté : Un républicain ne se rend pas. Vous êtes les maîtres de me tuer, mais vous ne pouvez me faire commettre une lâcheté. Disant ces mots, il embrasse sa pièce et c'est sur elle qu'il reçoit la mort.

Le 8 juillet, même année, Piot, grenadier voit un officier investi par plusieurs ennemis : aussitôt il vole au secours et parvient à le délivrer; un instant après il est saisi lui-même renversé à terre; les Autrichiens lui crient : Rends-toi, Français, crie : « Vive l'Empereur... Non f..., Vive la République, et il expire percé de coups. »

P. c. c. : NOITRY (*serg'*), BESSER (*lieut.*), GAUTIER (*cap'*), CRIDELAUGE (*serg'-major*), LAFAY (*lieut.*), NAVERT (*Chef de b^{on} par intérim*), SAGE (*adjud'-major*), JOGUET.

P. c. c. : J. BOUCHOTTE.

(*Applaudissements.*)

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

29

La société populaire régénérée de Beaune félicite la Convention nationale des mesures sévères et justes qu'elle vient de prendre contre les conspirateurs; elle invite la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à l'anéantissement du dernier des tyrans et de leurs vils suppôts.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Beaune, 3 germ. II*] (3).

« Citoyens représentans,

Tel est l'aveuglement de nos ennemis que malgré la découverte de tous leurs complots et la punition sévère de tous les traîtres, ils veulent en ourdir chaque jour de nouveaux, mais les Comités de salut public et de sûreté générale sont là. Rien n'échappe à leur vigilance, et leur énergie jointe à la vôtre saura renverser les projets perfides des traîtres qui ont juré notre perte.

Citoyens représentans, nous vous félicitons de nouveau des mesures sévères et justes que vous venez de prendre contre les conspirateurs, que tous ceux qui sont assez insensés pour désirer un roi, soient à l'instant anéantis! que tous les royalistes aillent rejoindre l'infâme Capet dont la séparation leur est si amère. Pour

(1) Mention marginale datée du 11 germ. et signée LEYRIS.

(2) P.V., XXXIV, 301.

(3) C 299, pl. 1052, p. 11.

vous, Représentants d'un peuple libre, continuez à assurer le bonheur du peuple en promenant le glaive de la loi sur toutes les têtes coupables! Restez à votre poste jusqu'à l'anéantissement du dernier des tyrans et de leurs vils suppôts. Tel est le vœu des Républicains soussignés. »

SEYNARD, OUDOT fils, GAILLIOS, LYCOPERDE, LAVERDET, TEINTURIER, PICARD, ÉTAİN-TUYERET, DAUDE, ROUXIN, BOUCHIDE fils, TARTARIN, GAUTIER, DUPONT, SOURIET, A. DOUHIN, J. JARDET père, SAUSSET, POTELLE, TRICOT, GOUELLE, Ferd. BONHOMME fils, LOUTRES, LULOTTE cadet, SIREDEY, PIGNON, GAYFRES, ROMARIN-DELETTRE, Ch. VINCENEUX père, P. ACHAUX, MOYNE BLANDIN, ROMARIN, Edouard PAVOT-DELETTRE (*ing^r*), R. BERNARD, TAILLARD, MULIER, LICOPERDE, OLIVE, FEUJE (*vétéran*), Toine VÉZÉTAT, DECOUDRAY, Abeille VOLLOT fils, CHUCHE-CAGE, DURY, SIGNIOL (*invalide*), GIROUX fils, Nicolle CHAUVENET fils, WILLAUME, HEURRY, AYCROLLE-MALLARD, ALOTTY, L'HUILLIER, NAUDIN fils, CAMUT, NAUDIN, OUDOT père, LIMONET, CHERVELIN, CHEVALIER, P. HIK, BROURIER père, DEGRI, CLAUSIER, MARILLIUS, LOCQUIN, BEAU, PAQUET, MILLOT, LE BEAULT, GIRARDIN, BROUSIER fils, SAGOT, LAURIER, THIROUX, J. QUENOT, Coriande RASSETER, NOBER, FRANÇOIS, BERNARD, ASBERET, LINOX, LAPORTE, Ant. GINÉ, F. MARCEZ, P. CHARBONIER, S. CHARBONIER, J. MALINE-SMET, PRICE, WALEM, BOUDIER, RIEUX, Pierre GRILLET, BOUDIER aîné et fils, LIÈVRE, LIÈVRE aîné, CHAUCHET, PRÉVOST, NAUDIN, BOUVAU, MOROT puîné, P. SOUPNIÉ, C. LAPLACE, TAINES, Louis BROUTIER, MATHIEU, Ch. LAVIROTTE, Agnus DEMARQUE, LAILLIER d'EMBRIET, BOUDRIOT, FROMAGEOT, SUERION, MASSON-MARMELAT, MASSON-ARDILLET, BOUVREU.

30

L'agent du district de Perpignan fait part à la Convention nationale que la commune d'Opoul, canton de Rivesaltes, a fait passer à l'administration la somme de 100 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

31

Les citoyens composant l'administration du district de Nancy applaudissent à l'heureuse découverte de la nouvelle conspiration que les ennemis de la liberté avoient ourdie, et au juste châtiment des conspirateurs. Frappez tous les traîtres, disent-ils, quelles que soient les places qu'ils occupent; le titre de représentant n'est sacré que lorsqu'on en remplit bien les devoirs; le temps est passé où les dehors de l'homme étoient comptés pour quelque chose, et les vertus pour rien; il faut aujourd'hui être patriote pour le paroître.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIV, 301. C 297, pl. 1024, p. 14. Original daté du 28 vent. et signé Ardoise BASTU. Bⁿ, 13 germ. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 301, Bⁿ, 11 germ. (suppl^t).

[Nancy, 3 germ. II] (1).

« Législateurs,

Le cri de ralliement qui s'est fait entendre dans la séance de la Convention nationale du 25 ventôse a retenti jusqu'à nous; les patriotes s'entendent d'un pôle à l'autre. Oui, nous serons unis, nous sauverons le peuple; nous en avons fait le serment et aucun complot, aucune trahison ne nous empêcheront de le tenir. Le temps est passé où les dehors de l'homme étoient comptés pour quelque chose et les vertus pour rien; l'adulation ne soutient plus le masque de l'hypocrisie; il faut aujourd'hui être patriote pour le paroître. Le peuple ne croit plus à ces détours perfides qui laissent aux intrigants les moyens de ménager tous les partis, et celui qui a connoissance d'un complot contre la liberté et qui ne le dénonce pas aussitôt est un traître, il y eut peut-être pris part s'il eut réussi.

Nous avons été des premiers à applaudir aux événemens mémorables des 31 mai et 2 juin, nous voulons conserver notre nom dans la liste de ceux qui applaudissent à l'heureuse découverte de la nouvelle conspiration que les ennemis de la liberté avoient ourdie et au juste châtiment des conspirateurs.

Continuez, Législateurs, à défendre les droits sacrés du peuple essentiellement liés à la consolidation de la République, c'est-à-dire à la réunion de toutes les vertus, frappez tous les traîtres, quel que soient les places qu'ils occupent; le titre même de représentant du peuple n'est sacré que lorsqu'on en remplit les devoirs, ceux qui l'avoient souillés et dont les têtes ont expié les crimes ont appris ceux qui auroient pu concevoir la pensée de les imiter que dans une république aucun préjugé n'empêche de frapper le coupable et que plus le rang qu'il occupe est élevé, plus sa chute est précipitée et sa mort certaine. »

RENAUD (*présid.*), P. SAUCEROTTE, F. MASSON, OUDIN, BILLECARD (*p^r l'agent nat.*), LE TENCHIE (*secrét. gref.*).

32

Le chef de la 23^e demi-brigade d'infanterie et commandant du camp de Marq-en-Barœul, annonce à la Convention nationale que les administrateurs du district de Boulogne lui ont envoyé, pour l'équipement des jeunes gens de réquisition de leur district, 256 habits, 950 vestes, 881 culottes, 338 bonnets de police, 329 chapeaux, 1632 chemises, 692 paires de bas de laine, 1050 paires de guêtres grises, 400 paires de souliers, 750 gibernes neuves et 741 banderolles; il s'empresse d'en informer la Convention, afin que ces braves citoyens reçoivent d'elle l'estime qu'elle porte à tous ceux qui, comme eux, ont concouru et concourent à procurer l'équipement des braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 298, pl. 1036, p. 41.

(2) P.V., XXXIV, 302. Bⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t). Original daté du 6 germ. et signé GIRAUD (C 297, pl. 1020, p. 17).